Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » REUNION DU 12/03/2024 DECISION N° 20240312 B_043

<u>Étaient présents</u>: Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Martine GINET

<u>Était excusée représentée</u> : Christine BONNEFOY : Pouvoir à M. GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :
Objet : Convention de participation à des charges de fonctionnement à passer avec
l'association Jeunesse et Loisirs de Pont Salomon, pour l'utilisation du bâtiment
communautaire situé rue des acacias par des services en régie

Le Bureau,

N° 20240312_B_043

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation à des charges de fonctionnement à passer avec l'association Jeunesse et Loisirs de Pont Salomon, pour l'utilisation du bâtiment communautaire situé rue des acacias par des services en régie avec une participation aux frais d'entretien des locaux ainsi qu'aux frais liés à la maintenance informatique, fourniture et livraison du papier, consommables et charges d'exploitation à hauteur de 2000 € par an.
- La convention est valable pour l'année 2024
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 12 mars 2024

Le Président

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240312-20240312_B_043-AU Reçu le 11/09/2024